

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT**

**Origine :** Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

**Demandeur :** CERQ

---

**Référence :** SCGM-1, document 1, page 4 de 21, graphique du prix du gaz de réseau

**Questions :**

- 1.1 D'avril 2001 à mai 2001, le graphique indique une baisse de prix du gaz de réseau : s'agit-il d'une évolution non significative ou d'un retournement de tendance pour 2002-2003 ?
  - 1.2 À cet égard, SCGM peut-elle fournir une évaluation de certaines prévisions très récentes effectuées sur le marché de New York ? (voir **La Presse**, 27 juin 2001, cahier D, page DI, « Le prix du gaz recule »)
- 

**Réponse :**

- 1.1 Il semble qu'il puisse en effet s'agir d'un retournement de tendance, lequel aurait débuté à la fin du printemps 2001 alors que les niveaux d'inventaire de gaz naturel au Canada et aux États-Unis se sont mis à augmenter à un rythme très rapide. Il est probablement trop tôt pour affirmer avec certitude que cette tendance se maintiendra jusqu'en 2002-2003 compte tenu de la volatilité du marché gazier.
- 1.2 Compte tenu que nous ne connaissons pas les hypothèses sous-jacentes aux prévisions mentionnées dans *La Presse*, 27 juin 2001, cahier D, page DI, « Le prix du gaz recule », nous ne sommes pas en mesure d'en fournir une évaluation.

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT**

**Origine :** Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

**Demandeur :** CERQ

---

**Référence :** SCGM-1, document 01, page 9 de 21, section 7 « Proposition », lignes 11 à 34

**Questions :**

- 2.1 Le prix « fixe » de la fourniture de gaz de réseau, selon la proposition de SCGM, sera-t-il vraiment fixe ou est-ce qu'il pourrait comporter des rajustements rétroactifs au terme de la période contractuelle ?
  - 2.2 Si de tels rajustements rétroactifs sont prévus, quel serait leur type et quel impact éventuel auraient-ils sur la popularité de ce genre de fourniture pour ses clients potentiels et pour la clientèle résidentielle en particulier ?
  - 2.3 Est-ce que SCGM peut donner des exemples de fourniture de gaz de réseau à prix fixe, offerte par d'autres entreprises canadiennes et américaines ? Si oui, quelles en sont les modalités et quel succès ont-elles eu ?
- 

**Réponse :**

- 2.1 Pour le client qui adhère au tarif de fourniture fixe, le prix sera fixé pour toute la période convenue et aucun rajustement rétroactif n'est prévu être appliqué à la fin de cette période.
- 2.2 Non applicable.
- 2.3 À notre connaissance, Enbridge Consumers Gas, Union Gas, Centra Gas BC, BC Gas et SaskEnergy Inc. offrent la fourniture de gaz de réseau à prix fixe. Les modalités varient d'un distributeur à l'autre et l'information précise les concernant n'est pas toujours accessible.

SCGM n'est pas en mesure d'évaluer le taux de succès de chacun de ces distributeurs.

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT**

**Origine :** Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

**Demandeur :** CERQ

---

**Référence :** SCGM-1, document 1, page 10 de 21, section 8 « Modalités, etc. », lignes 1 à 6

**Questions :**

- 3.1 Quelles stratégies d'information auprès de la clientèle résidentielle SCGM prévoit-elle réaliser afin que cette catégorie importante de clients soit rapidement et efficacement informée au sujet des blocs de fourniture de gaz à prix fixe ?
  - 3.2 Quel programme de formation SCGM entend-elle donner à ses employés afin qu'ils puissent répondre adéquatement aux questions de la clientèle et qu'ils puissent faire la promotion du nouveau produit de gaz à prix fixe, et à qui s'adressera cette formation ?
- 

**Réponse :**

- 3.1 Voir réponses 2.2 et 2.3 du document SCGM-1, document 1-14.
- 3.2 Le personnel du Service à la clientèle est en formation continue pour être en mesure d'informer le client adéquatement sur tout genre d'information pertinente telle la facture, les programmes commerciaux, etc. Ainsi, le tarif de fourniture à prix fixe s'insère dans cette formation et le personnel sera en mesure de répondre aux questions de la clientèle sur ce sujet. La formation/informations s'adressera également à la force de vente.

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT**

**Origine :** Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

**Demandeur :** CERQ

---

**Référence :** SCGM-1, document 1, page 10 de 21, section 8 « Modalités, etc. », lignes 12 à 34

**Question :**

- 4.1 Quelles mesures SCGM prendra-t-elle pour éviter que quelques gros clients du CII puissent s'accaparer rapidement d'une proportion considérable des divers blocs de fourniture de gaz de réseau achetés et offerts à prix fixe par SCGM, avant que les besoins des nombreux clients résidentiels puissent s'exprimer auprès de SCGM ?
- 

**Réponse :**

- 4.1 Aucune mesure spécifique n'est prévue à cet effet. Les blocs seront offerts conformément à la réponse SCGM-1, document 1.9.